

SMIRTOM  
DE LA REGION  
DE L'AIGLE  
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION  
1er juin 2022

OBJET

Délibération N°2022-30

CITEO  
CONTRAT  
DE REPRISE  
FLUX  
DEVELOPPEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères  
de la Région de L'AIGLE

Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Le changement de centre de tri entraîne un changement dans la reprise des plastiques.

Seul CITEO est en mesure de reprendre les plastiques du flux développement.

Le Contrat prévoit une garantie de reprise de ce flux sans coût pour le SMIRTOM. Ce contrat prend fin avec l'agrément en cours de CITEO le 31/12/2022.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical autorisent le président à signer le contrat de reprise du flux développement avec CITEO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER